

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/02/09

<b>Objet de la réunion</b> : Conseil Communautaire	<b>Lieu</b> : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil
<b>Date</b> : 10 février 2009	<b>Heure de début</b> : 18H05 <b>Heure de fin</b> : 19H40
<b>Participants</b> :  <b>Titulaires présents</b> : MM.ROTA, JUIF, DECHAMBENOIT, CHAGNOT Dominique, GATSCHINE, RICHARD, GRANDJEAN, ARNAUD, CLEMENCIAER, GAYES, GEHANT, GIMENEZ, Mme GROSJEAN, MM.HACQUARD, HOULLEY (à compter du n°1-02), LAMBOLEY, Mme LAVALETTE, MM.LEDOUX, MONNAIN, MORLOT, MOUGIN, VENNE, VERGNORY, WENDE.  <b>Titulaires absents représentés par un suppléant</b> : M.CHAGNOT Michel représenté par M.JEANNENOT, M.COLLE représenté par Mme BOFFY, M.DAGUENET représenté par M. PARRAVICINI, Mme DESCOLLONGES représentée par M.BLANC, M.GUILBERT représenté par M.MARLIER, M.JOUGUELET représenté par M.CARTERON, M.LAFFAGE représenté par Mme TRESCH, M.PERNOT représenté par M.MOUGENOT (à compter du n°2-01), M.THOMASSIN représenté par M.LAMIELLE  <b>Titulaires absents ayant donné pouvoir</b> : M.DIEUDONNE ayant donné pouvoir à M.GATSCHINE.  <b>Titulaires absents</b> : MM.GENESTIER, THOMAS.	<b>Animateurs</b> : MM. J. ROTA, G. DECHAMBENOIT et D. CHAGNOT  <b>Rédacteur du compte rendu</b> : Daniel PECHIN

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/02/09

**Objet de la réunion :** Conseil Communautaire

**Lieu :** Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

## Ordre du jour

### **1- ADMINISTRATION GENERALE**

- 1-01 Compte-rendu de délégation au Président en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Communautaire
- 1-02 Règlement de la commande publique

### **2- FINANCES**

- 2-01 Débat d'Orientation Budgétaire 2009
- 2-02 Attribution d'une indemnité de conseil au Comptable du Trésor

### **3- EMPLOI - INSERTION**

- 3-01 Demande de subvention – Mission Locale

### **4- TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

- 4-01 Visioconférence – implantation d'un site multi-visioconférence à la Communauté de Communes du Pays de Lure

### **5- PETITE ENFANCE - PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE**

- 5-01 Demande d'aides financières – Maison de l'Enfance (centre multi accueil-RAM-LAEP)/crèche halte garderie intercommunale/Pôles périscolaires-extrascolaires
- 5-02 Convention de délégation de service public périscolaire – avenant n° 3
- 5-03 Convention de délégation de service public extrascolaire – Avenant n° 2

### **6- URBANISME-TRAVAUX**

- 6-01 Demande de subventions auprès du Conseil Général au titre des amendes de police. Communes de : Lure, La Côte, Saint-Germain, La Nouvelle, Palante
- 6-02 Réfection de la rue du Magny à Lure – Modification de la délibération du 09 décembre 2008
- 6-03 Entretien des voiries communautaires et communales – Modification de la délibération du 09 décembre 2008
- 6-04 Renforcement de l'installation d'éclairage public Grande Rue aux Aynans – demande de maîtrise d'ouvrage au SIED 70
- 6-05 Demande de subventions auprès du Conseil Général pour la création de bordures de trottoirs
- 6-06 Création de trottoirs route de Saint-Germain RD314 à La Nouvelle-les-Lure

### **7- QUESTIONS DIVERSES**

- 7-01 Accord de principe pour le soutien aux communes de l'Ouest de la France sinistrées lors de la dernière tempête

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/02/09

<b>Objet de la réunion</b> : Conseil Communautaire	<b>Lieu</b> : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil
<b>Relevé des avis ou des décisions</b>	
<b>1- ADMINISTRATION GENERALE</b>	
<b>1-01 Compte-rendu de délégation au Président en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Communautaire</b>	
<b>L'exposé entendu, le Conseil Communautaire :</b>	
- PREND ACTE des décisions suivantes :	
<b>ARRETE EN DATE DU 01/09/2008</b>	
<b>OBJET : AVENANT MARCHE PUBLIC – TRANSPORTS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE7</b>	
A compter du 4 septembre 2008 :	
- les lieux de dépôt des enfants sont modifiés pour prendre en compte la nouvelle organisation géographique du service extrascolaire.	
- un prix nouveau de transport pendant les petites vacances scolaires est fixé à 138 € TTC (forfait journalier).	
- deux tarifs sont révisés :	
. forfait journalier périscolaire : 124 € TTC	
. forfait journalier extrascolaire : 77 € TTC	
<b>1-02 Règlement de la commande publique</b>	
<b>L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :</b>	
- <b>ABROGE</b> le règlement de la commande publique adopté par délibération du 25 mai 2004, visée en Sous-Préfecture le 03 juin 2004,	
- <b>ADOpte</b> le nouveau règlement de la commande publique de la Communauté de Communes du Pays de Lure présenté en annexe.	
Etant entendu que pour les procédures formalisées (Appel d'offres ouverts ou restreints, procédures négociées, ...), les dispositions applicables sont celles du nouveau Code des Marchés Publics de 2008.	
<b>2- FINANCES</b>	
<b>2-01 Débat d'Orientation Budgétaire 2009</b>	
<b>L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :</b>	
– <b>PREND ACTE</b> des orientations budgétaires débattues et annexées à la délibération et au présent compte-rendu.	
.../...	

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/02/09

**Objet de la réunion :** Conseil Communautaire

**Lieu :** Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

## 2-02 Attribution d'une indemnité de conseil au Comptable du Trésor

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **DECIDE** de verser une indemnité de conseil au nouveau Comptable du Trésor, dans les conditions précisées ci-dessous.

Vu la loi du 2 mars 1982, prévoyant dans son article 97, la possibilité, pour les collectivités territoriales et par voie d'extension pour les établissements publics intercommunaux, de verser des indemnités aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 qui a, dans ce cadre, autorisé les Comptables du Trésor Public à fournir aux élus locaux des prestations d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

L'indemnité, de 1 096,40€ pour 2008, résulte de la multiplication de deux éléments :

- 1) La prise en compte de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois années précédentes.
- 2) Le taux d'indemnisation est fixé dans la limite d'un taux maximum mentionné à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et ce, selon un barème dégressif.

Cette indemnité qui peut être accordée par délibération, est acquise pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et par Trésorier. Etant donné le changement de conseil communautaire au 16 avril 2008.

## 3- EMPLOI - INSERTION

### 3-01 Demande de subvention – Mission Locale

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, 1 abstention (M.Dominique CHAGNOT), le Conseil Communautaire :**

- **Approuve** le versement d'une subvention de 1 000 Euros pour l'acquisition d'un scooter.

## 4- TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### 4-01 Visioconférence – implantation d'un site multi-visioconférence à la Communauté de Communes du Pays de Lure

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Franche-Comté l'octroi d'une subvention pour l'implantation dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Lure d'un dispositif de multi-visioconférence.

## 5- PETITE ENFANCE - PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

### 5-01 Demande d'aides financières – Maison de l'Enfance (centre multi accueil-RAM-LAEP)/crèche halte garderie intercommunale/Pôles périscolaires-extrascolaires

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents administratifs permettant de percevoir les subventions précisées ci-après.

.../...

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/02/09

**Objet de la réunion :** Conseil Communautaire

**Lieu :** Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

Comme chaque année, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Haute-Saône attribue des subventions et des prêts pour des projets et actions dans les domaines suivants :

- la Petite Enfance (crèche, halte garderie, relais assistantes maternelles, ...)
- les loisirs de proximité (centre de loisirs sans hébergement, accueils périscolaires, ...)
- l'accompagnement et le soutien des familles (médiation familiale, lieux de rencontres, lieux de parole, ...)

Dans le cadre du renouvellement des fournitures d'équipements pédagogiques (petits mobiliers pour enfants, jeux, ...) de la Maison de l'Enfance, des pôles périscolaires et extrascolaires prévu tous les ans, il convient de solliciter les aides financières allouées par la C.A.F.

## 5-02 Convention de délégation de service public périscolaire – avenant n° 3

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier et notamment l'avenant n°3 à la convention conclue le 31 août 2007 permettant les modifications ci-dessous.  
Etant entendu que la commission de délégation de service public a émis un avis favorable pour cet avenant.

Par délibération en date du 26 juin 2007, la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) a décidé de conclure une convention de délégation du service public périscolaire avec l'association des Francas de Haute Saône. Une convention de délégation de services publics est un document contractuel qui lie les différentes parties. En conséquence, chaque modification, de ce document, demandée par l'une ou l'autre des parties doit faire l'objet d'un avenant.

Or, entre la période de signature et ce jour, les correctifs suivants sont à apporter :

- Ajustement de la contribution initiale du délégant (CCPL) suite à la présentation du coût réel du service périscolaire par le délégataire (Francas) ;
- Mise en place d'une tarification en fonction des quotients familiaux sur tous les temps d'accueil de la manière suivante :

Quotient familial	Tarif pour l'accueil du matin et du midi sans repas	Tarif pour l'accueil du soir
(QF)<600 mensuel	0,9 €	1,80 €
600< QF <1300 mensuel	1 €	2 €
QF>1300 mensuel	1,10 €	2,20 €

- Augmentation de la rémunération du délégataire afin d'assurer la prise en charge financière de la fin du dispositif « emploi jeune ».

.../...

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/02/09

**Objet de la réunion :** Conseil Communautaire

**Lieu :** Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

## **5-03 Convention de délégation de service public extrascolaire – Avenant n° 2**

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier et notamment l'avenant n°2 à la convention conclue le 31 août 2007 permettant ces modifications. Etant entendu que la commission de délégation de service public a émis un avis favorable pour cet avenant.

Par délibération en date du 26 juin 2007, la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) a décidé de conclure une convention de délégation du service public extrascolaire avec l'association des Francas de Haute Saône. Une convention de délégation de services publics est un document contractuel qui lie les différentes parties. En conséquence, chaque modification, de ce document, demandée par l'une ou l'autre des parties doit faire l'objet d'un avenant.

Or, entre la période de signature et ce jour, les correctifs suivants sont à apporter :

- Augmentation de la rémunération du délégataire afin d'assurer la prise en charge financière de la fin du dispositif « emploi jeune »
- Changement de lieu et mode de restauration pour les petites vacances des pôles de Lure : le Foyer des Jeunes Travailleurs (sis à Lure) ayant fermé sa restauration, désormais, les enfants déjeunent sur le pôle de Magny-Vernois, et les repas sont fournis et livrés par la société Médiarest en liaison froide. Cette modification implique le recrutement d'une personne pour assurer le service de restauration.

## **6- URBANISME-TRAVAUX**

### **6-01 Demande de subventions auprès du Conseil Général au titre des amendes de police. Communes de : Lure, La Côte, Saint-Germain, La Neuvelle, Palante**

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général l'octroi de subventions au titre des amendes de police pour :

- Lure : Rue du Magny.
- La Côte : Route de Palante.
- Saint-Germain : Route du Saulcy.
- La Neuvelle-Les-Lure : Route de Saint-Germain.
- Palante : Rue du Champ Lallemand.

### **6-02 Réfection de la rue du Magny à Lure – Modification de la délibération du 09 décembre 2008**

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **MODIFIE** la délibération du conseil communautaire du 09/12/2008 pour autoriser le Président à lancer la procédure de consultation sous la forme d'une Procédure Adaptée.

Le conseil communautaire, par délibération du 09 décembre 2008, a autorisé le Président à lancer la procédure de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Or, trois décrets (N°2008-1334) – (N°2008-1355) – (N°2008-1356) du 17 et 19 décembre 2008, d'application immédiate, sont venus modifier certaines dispositions du Code des Marchés Publics.

Le relèvement des seuils permet aujourd'hui de lancer ce marché de travaux par la procédure adaptée (MAPA).

.../...

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/02/09

**Objet de la réunion :** Conseil Communautaire

**Lieu :** Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

## **6-03 Entretien des voiries communautaires et communales – Modification de la délibération du 09 décembre 2008**

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **MODIFIE** la délibération du conseil communautaire du 09/12/2008 pour autoriser le Président à lancer la procédure de consultation sous la forme d'une Procédure Adaptée.

Le conseil communautaire par délibération du 09 décembre 2008, a autorisé le Président à lancer la procédure de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Or, trois décrets (N°2007-1334) – (N°2008-1355) – (N°2008-1356) du 17 et 19 décembre 2008, d'application immédiate, sont venus modifier certaines dispositions du Code des Marchés Publics.

Le relèvement des seuils permet aujourd'hui de lancer ce marché de travaux par la procédure adaptée (MAPA).

## **6-04 Renforcement de l'installation d'éclairage public Grande Rue aux Aynans – demande de maîtrise d'ouvrage au SIED 70**

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** les travaux supplémentaires présentés par Monsieur le Président.
- **DEMANDE** au SIED 70 d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux énoncés ci-dessus et de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle.
- **RETIENT**, d'une part les matériels d'éclairage public décrits par Monsieur le Président pour leurs qualités esthétiques et techniques, et d'autre part, la procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics) pour acquérir ces matériels, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'engagement de ces marchés.
- **VERSE au SIED 70**, sur présentation d'un décompte après achèvement des travaux, une participation financière évaluée provisoirement aux conditions économiques de décembre 2008 à 51 563,00 € (dont environ 8 420,00 seront récupérables dans le cadre du FCTVA).

Les travaux d'éclairage public consistent en :

- la fourniture, la pose et le raccordement au réseau projeté de 20 ensembles d'éclairage public de marque Technopali Thermolaqués composés d'un mât cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, d'une crosse Iris saillie 1,20 mètre et d'un luminaire Natagne de classe 2 pour lampe Sodium haute pression 150 W.

- la fourniture, la pose et le raccordement de 6 ensembles d'éclairage public de marque VHM thermolaqués composés d'un mât cylindrique conique de 4 mètres de hauteur avec luminaire Eole pour lampe Sodium HP 100 W.

- la fourniture, la pose et le raccordement sur poteau existant de 4 luminaires Eclatec type ECLAT équipés de lampes Sodium HP 150 W.

Ces travaux relèvent de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Haute-Saône (S.I.E.D. 70) auquel la Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) adhère.

Aux conditions économiques de Décembre 2008, ces travaux sont estimés à 54 770,00 euros.

Conformément à sa délibération N° 1 modifiée, le SIED 70 prendra à sa charge 7 % du montant des travaux HT soit 3 206,00 euros.

Enfin, la C.C.P.L. pourra par l'intermédiaire du FCTVA récupérer la TVA grevant ces travaux à l'aide d'une attestation fournie par le SIED 70.

## **6-05 Demande de subventions auprès du Conseil Général pour la création de bordures de trottoirs**

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général l'octroi de subventions pour la création de bordures de trottoirs sur les communes suivantes :

- Saint-Germain : 265 mètres.
- La Nouvelle-Les-Lure : 1290 mètres.
- Palante : 107 mètres.
- Lomont : 100 mètres.

.../...

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/02/09

<b>Objet de la réunion</b> : Conseil Communautaire	<b>Lieu</b> : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil
<p><b>6-06 Création de trottoirs route de Saint-Germain RD314 à La Nouvelle-les-Lure</b></p> <p><b>L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Autorise</b> Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation sous la forme d'une Procédure Adaptée</li> <li>- <b>Autorise</b> Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces composant le marché de travaux.</li> </ul> <p>Dans le cadre de sa compétence des voiries communautaires, la Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) doit lancer le marché de travaux relatif à la création de trottoirs route de Saint-Germain à La Nouvelle-les-Lure.</p> <p>Les travaux retenus consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* le calibrage de la chaussée avec élargissements,</li> <li>* la création de trottoirs.</li> </ul> <p>Le coût prévisionnel de cette opération est de 219 411,00 euros H.T., soit 262 415,56 euros TTC.</p> <p>Trois décrets (N°2008-1334) – (N°2008-1355) – (N°2008-1356) du 17 et 19 décembre 2008, d'application immédiate, sont venus modifier certaines dispositions du Code des Marchés Publics.</p> <p>Le relèvement des seuils permet aujourd'hui de lancer ce marché de travaux par la procédure adaptée (MAPA).</p>	
<b>7- QUESTIONS DIVERSES</b>	
<p><b>7-01 Accord de principe pour le soutien aux communes de l'Ouest de la France sinistrées lors de la dernière tempête</b></p> <p><b>L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 34 voix pour, le Conseil Communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DONNE</b> son accord de principe pour le versement d'une aide afin de soutenir les communes citées ci-dessous.</li> </ul> <p>Etant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2009.</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) tient à exprimer toute sa solidarité aux communes touchées par la tempête dans l'Ouest de la France. Elle tient à assurer de tout son soutien les Maires, les Conseil Municipaux et les familles de ces communes en versant une aide financière.</p>	
<b>Destinataires du CR</b>	<b>Prochaine réunion prévue</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mmes et MM les Maires des communes de la C.C.P.L. (22) pour affichage dans les communes : <i>Site INTERNET, Rubrique : Pays de Lure, Sous-Rubrique : Les actions, les délibérations</i></li> <li>- Les Affiches de la Haute-Saône</li> <li>- Affichage CCPL</li> </ul>	<p><b>Bureau : Mardi 10 mars 2009</b></p> <p><b>Conseil Communautaire : Mardi 24 mars 2009</b></p>

# ANNEXES

**au**  
**Compte Rendu**  
**du**  
**Conseil Communautaire**  
**du**  
**10 février 2009**

## MARCHES PUBLICS

### SEUILS, PROCEDURE, PUBLICITE

	SEUILS	PUBLICITE	PROCEDURE
	< 20 000 € H.T. (travaux, fournitures et services)	Consultation libre	Pas de formalisme particulier (simple bon de commande)
<b>PROCEDURE ADAPTEE</b>	> 20 000 € H.T. et < 90 000 € H.T. (travaux, fournitures et services)	Consultation par support écrit et si besoin publication par voie de presse (journal d'annonces légales « JAL ») ou éventuellement revue spécialisée en ligne en fonction du secteur économique	Minimum de formalisme : En fonction de l'objet du marché, établissement d'un contrat ou convention régissant les engagements réciproques des parties et reprenant les obligations imposées par le Code ( <i>déla</i> i de paiement, compétence de juridiction, clause de résiliation...). Possibilité de négociations avec les candidats, notamment le prix.
	> 90 000 € H.T. et < 206 000 € H.T. (fournitures et services)	Publication dans le journal d'annonces légales « JAL » ou BOAMP et, revue spécialisée (Moniteur) en ligne.	Formalisme avec acte d'engagement, rédaction d'un cahier des charges avec un délai de réception des offres et possibilité de négociation avec les candidats, notamment le prix.
	> 90 000 € H.T. et < 5 150 000 € H.T. (travaux)	Publication dans le journal d'annonces légales « JAL » ou BOAMP et, revue spécialisée (Moniteur) en ligne.	Formalisme avec acte d'engagement, rédaction d'un cahier des charges avec un délai de réception des offres et possibilité de négociation avec les candidats, notamment le prix.

**Au delà de ces seuils, ce sont les dispositions du code des marchés publics 2008 qui s'appliquent.**



**Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.  
A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.  
Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.**

- ◆ ***Le débat d'orientation budgétaire, élément primordial dans le cycle budgétaire annuel de la Communauté de Communes***
  - ***Les perspectives de croissance économique nationale et internationale***
  - ***La Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.)***

## **UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LE CYCLE BUDGÉTAIRE ANNUEL DE LA C.C.P.L.**

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

---

### **LES OBJECTIFS DU D.O.B. :**

Le débat permet à l'assemblée délibérante (le Conseil Communautaire pour la Communauté de Communes du Pays de LURE) :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

**LES OBLIGATIONS LEGALES DU D.O.B. :**

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L.3312-1, L.4311-1, et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Une délibération sur le budget non-précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (Tribunal Administratif de Versailles, 28/12/1993, commune de Fontenay le Fleury).

**Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.** Celui-ci ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du Budget Primitif (Tribunal Administratif de Versailles, 16/03/2001, commune de Lisses).

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel. Son contenu n'est pas précisé par les textes. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 n°2005-1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité. Cette obligation était auparavant prévue par décret (décret n°97-175 du 20 février 1997).

## LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE

### *L'ECONOMIE MONDIALE a encore nettement ralenti au troisième trimestre*

Au troisième trimestre 2008, l'activité des économies avancées s'est repliée (-0,2 % après +0,2% au deuxième trimestre), sous le coup notamment de la contraction de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages. Cette baisse a touché les principales économies, et notamment les Etats-Unis (-0,1%), le Japon (-0,5%), le Royaume-Uni (-0,5%) et la zone euro (-0,2%). En Allemagne et en Italie, l'activité s'est nettement repliée pour le deuxième trimestre consécutif (-0,5% dans chaque pays).

Le ralentissement mondial affecte désormais également les pays émergents. Ainsi, la croissance a fléchi en Inde, en Russie et au Brésil. La production industrielle de la Chine est retombée à son rythme de croissance d'après la crise asiatique et tout le Sud-Est asiatique ralentit du fait du tassement du commerce mondial.

### *Les CRISES FINANCIERE et IMMOBILIERE n'ont toujours pas faibli*

Les tensions sont toujours fortes sur les marchés interbancaires, même si elles ont diminué par rapport au pic atteint au moment de la faillite de la banque d'affaire Lehman Brothers : les taux pratiqués restent nettement supérieurs aux taux directeurs des banques centrales. Ces tensions se répercutent sur le crédit aux entreprises et aux ménages : les conditions de financement bancaire se sont durcies dans les pays industrialisés et, selon les enquêtes de conjoncture menées auprès des banques, ce durcissement devrait se poursuivre.

*La FRANCE n'échappe pas à la récession*

Dans toutes les économies avancées, les enquêtes de conjoncture se sont dégradées depuis le mois de septembre et cette dégradation touche tous les secteurs. Ces résultats laissent attendre un recul de l'activité particulièrement marqué au quatrième trimestre. Ce recul se prolongerait sur le début de l'année 2009, mais de façon atténuée sous l'hypothèse que les actions publiques permettent de commencer à restaurer la confiance et d'amorcer la normalisation sur les marchés financiers et bancaires. Ce profil se retrouverait dans les principales économies avancées alors que les économies émergentes subiraient globalement une nette décélération de leur activité.

*L'INVESTISSEMENT des entreprises et des ménages baisse fortement*

L'investissement des entreprises baisserait au quatrième trimestre 2008 et au premier semestre 2009. De même que dans les autres économies avancées, les conditions de financement se sont en effet nettement durcies en France et ce durcissement devrait se poursuivre dans les mois à venir, d'après l'enquête réalisée par la Banque de France. Il a pour l'instant des effets limités sur les volumes de crédits octroyés. Les entreprises ne sont, par ailleurs, guère incitées à investir : leurs perspectives de demande sont médiocres et les taux d'utilisation des capacités productives se sont nettement détendus. Toutefois, l'augmentation de l'investissement des entreprises publiques et l'accélération des programmes de logements sociaux prévus dans le cadre du plan de relance de l'économie devraient commencer à limiter la baisse des investissements des entreprises au deuxième trimestre 2009. De même, l'accélération annoncée de la demande des administrations soutiendrait la croissance au premier semestre 2009.

***La CHUTE des PRIX DU PETROLE entraine un net repli de l'inflation mondiale***

Partout dans le monde, l'inflation a été poussée à la hausse au premier semestre 2008 par la flambée des cours des matières premières, notamment énergétiques et alimentaires. Le prix du pétrole a en particulier atteint le niveau record de 147 \$ le baril de Brent en juillet 2008. L'inflation s'est ainsi élevée à 5,4 % en juillet aux Etats-Unis, 4,0 % en juillet en zone euro et 5,2 % en septembre au Royaume-Uni. Cette flambée des prix a également touché l'Asie du Sud-Est, la Chine et l'Inde, ce qui a conduit ces pays à prendre courant 2008 des mesures de lutte contre l'inflation.

Les prix du pétrole se sont nettement repliés depuis l'été 2008 avant de se stabiliser autour de 50 \$ le baril de Brent. La perspective d'une poursuite de la baisse de la demande de pétrole de la part des pays développés et émergents nourrit les anticipations d'un marché du pétrole durablement excédentaire. Le marché devrait en effet se détendre au premier trimestre 2009. Les prix du pétrole ne devraient donc pas dépasser 50 \$ à l'horizon de la prévision.

***La DEGRADATION du MARCHE DU TRAVAIL se poursuit***

Dans le sillage de la contraction de l'activité, l'économie française continuerait de perdre des emplois fin 2008 et ces pertes s'amplifieraient début 2009. L'emploi se replierait au total de près de 100 000 postes au second semestre 2008 puis de près de 170 000 postes au premier semestre 2009.

*Source : INSEE-Note de conjoncture Décembre 2008*

## ZOOM SUR LES COLLECTIVITES LOCALES FINANCES 2009

### **A – SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES : majoritairement saine**

D'après un sondage récent, la situation financière apparaît particulièrement satisfaisante dans les villes de 50 000 à 100 000 habitants (12,50 % « excellente » et 56,26 % « bonne »), en seconde position les EPCI (4,35 % « excellente » et 60,87 % « bonne »), puis les régions (12,50 % « excellente » et 50 % « bonne »), suivis des départements (55,56 % « bonne »), des villes de plus de 100 000 habitants (9,09 % « excellente » et 45,45 % « bonne »), des villes de 30 000 à 50 000 habitants (4,55 % « excellente » et 45,45 % « bonne ») et enfin des villes de 10 000 à 30 000 habitants (4,35 % « excellente » et 43,48 % « bonne »).

### **B – PRUDENCE DANS LES DEPENSES :**

**1 – Fonctionnement :** Au niveau national : maîtrise budgétaire, priorité de la politique des ressources humaines. Les premiers textes publiés en ce début d'année témoignent d'exigences fortes en matière de maîtrise budgétaire : *économiser et améliorer la performance des employeurs publics* - fin des carrières longues (permettait aux salariés ayant commencé leur activité professionnelle des 16 ou 17 ans, de partir plus tôt),

- accroissement de la durée d'activité pour les cadres d'emploi pouvant partir avant 65 ans,
- extension de la prime de fonctions et de résultats aux Attachés.

#### **2 - Investissement :**

Alors que récemment encore, les collectivités étaient critiquées pour leur gestion, le gouvernement souhaite s'appuyer sur elle dans le cadre du plan de relance. A ce titre, certaines dotations pourraient être revues à la hausse. A ce jour, aucun nouveau texte n'est paru.

### **C – UNE SITUATION ENVIRONNANTE PREOCCUPANTE : un désengagement de l'Etat**

Le projet de Loi de Finances pour 2009 met en place des mécanismes d'ajustement clairement négatifs pour les collectivités.

Ainsi, la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement), jusqu'à présent, indexée sur l'inflation et la montée de la croissance, voit son évolution limitée à l'inflation soit 2 %. Cette dotation diminuera encore en 2010 : 1,74%, en 2011 : 1,79%, en 2012 : 1,68%.

La D.C.T.P. (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) subit un recul important (part SPPS).

## LES PROJETS DE REFORMES LEGISLATIVES SONT NOMBREUX

### A) **La réforme territoriale :**

Le comité BALLADUR penche pour les Intercommunalités et les Régions et décrit cent points à éclaircir.

Les solutions proposées dans les premiers documents sont parfois contradictoires.

Un consensus général sera difficile à dégager.

#### a) **Nouveau couple :**

Cependant la philosophie d'ensemble permet de dégager quelques idées fortes.

- Favoriser le couple Région-Intercommunalités plutôt que Département-Communes ;
- Possibilité de limiter aux deux structures les plus récentes « la capacité de lever l'impôt », charge à elles ensuite d'en redistribuer une part aux départements et aux communes ;
- En matière de péréquation, ces deux échelons seraient privilégiés.
- L'objectif global est d'aller vers la **disparition des 36 000 communes en 20 ans.**
- Des métropoles se substitueraient aux départements ;
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale deviendraient des collectivités territoriales de plein exercice ;
- La clause générale de compétence serait donnée aux communautés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

#### b) **Quinze Régions : Les grands axes.**

- L'ensemble de la formation professionnelle serait transférée aux Régions ;
- Leur nombre diminuerait de 22 à 15.

A ce jour, les auditions se poursuivent, le comité devrait rendre sa copie courant mars 2009.

A noter que, parallèlement, des commissions parlementaires travaillent sur le même sujet.

**B) La réforme de la taxe professionnelle**

Après le plafonnement des bases de la taxe professionnelle (T.P.) à 3,5 %, une réforme plus globale a été annoncée par le Président de la République.

A ce jour, ce qui a été mis en place est l'exonération de T.P. sur la part investissements nouveaux du 23 octobre 2008 au 1er janvier 2010. Ce qui est grave car on va assécher le dynamisme de cet impôt.

Pour conclure sur cette partie, une multitude de rapports dont quelques propositions verront une traduction législative ou réglementaire et influenceront forcément sur le fonctionnement des collectivités locales.

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE**

**UNE AUGMENTATION DE NOS RECETTES DE TAXE PROFESSIONNELLE :**

Une augmentation de nos recettes de taxe professionnelle 2009 de l'ordre d'environ 100 000 euros provenant notamment des entreprises dominantes :

- KNAUF
- PERNEY
- ISOROY

## BUDGET

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'évaluer l'environnement financier et législatif de la structure, sa situation financière actuelle mais aussi prospective (*cf document en annexe*).

### I - FONCTIONNEMENT

#### A) Les DEPENSES :

##### **Le personnel :**

Parmi les charges imposées, les dépenses de personnel s'élèveront à 1 657 000 €.

Cette somme comprend le personnel des différentes structures en année pleine (l'ouverture de la 2ème crèche ayant eu lieu le 1er juin 2008).

Il n'y aura pas de création de nouveau poste à la C.C.P.L. en 2009, un agent mis à disposition à la Ville de Lure à ½ temps a réintégré notre établissement à temps plein depuis le 1er janvier 2009. Ce personnel est affecté à la gestion du Système d'Information Géographique (S.I.G.) et à la mise en place des technologies de l'information et de la communication (T.I.C.).

En dehors du glissement vieillesse technicité (G.V.T.) qui concerne l'avancement d'échelons et de grade des agents, l'augmentation du point d'indice serait de 0,8 %, en deux fois, en 2009.

Comme à la Ville de Lure, le chèque-déjeuner passerait à 6 € au lieu de 5 à compter du 1er juillet 2009.

Il faut noter les efforts qui sont faits dans la crèche où interviennent en qualité de vacataires :

- une psychologue,
- un musicien, et

à partir de cette année, un pédiatre (coût 2 000 €/an).

**B) Les COMPETENCES :**

Un dossier important pour l'avenir de la C.C.P.L. est la prise de nouvelles compétences.

On dénombre, à ce jour, 14 compétences et nous avons souhaité marquer une pause pour les trois années qui viennent, absorber ce que nous devons déjà faire et le faire bien.

Nous sommes interpellés par la Ville de Lure qui souhaiterait que la piscine bascule dans le giron communautaire une fois sa rénovation terminée (fin 2010) ; considérant que cette structure est communautaire de fait puisque la fréquentation est intercommunale. Le débat est sur la table.

Pour mémoire, je rappellerai que la restructuration bénéficie :

- du contrat APPUI\* de la C.C.P.L. à hauteur de 568 750 € (sur un montant total de 885 000 €, soit 64%)

- ainsi que d'une participation C.C.P.L. de 200 000 €

soit un total de 768 750 €

\*(Accompagnement des Pays, des Pôles Urbains et de l'Intercommunalité)

**C) Les RECETTES :**

Comme indiqué ci-dessus, l'augmentation des bases d'imposition de plusieurs de nos entreprises permet un gain de T.P. de 100 000 €uros. Pour mémoire, nous sommes dans les dernières années de la période de lissage du taux de T.P. qui, à terme, sera de 8,22 % pour l'ensemble des entreprises de la C.C.P.L. **Nous ne proposerons pas d'augmentation du taux de T.P. en 2009.**

**II- INVESTISSEMENT****A) Les RECETTES :**● **Contrat APPUI + en cours de réalisation.**

	Intitulé	Début exécution	Fin exécution	Montant estimatif (€ HT)	Maître d'ouvrage	Plan financement	Montant APPUI +
ACTION N°1	Aménager une plate-forme pour une entreprise industrielle	Janvier 2008	Juin 2008	850 000,00	CCPL	Etat : 40%	212 500,00
ACTION N°2	Restructuration lourde de la piscine de Lure	2008	2009	2 275 000,00	Ville de Lure		568 750,00
ACTION N°3	Développer la base de loisirs de Lure (étude sur le développement de nouvelles activités et travaux)	2008	2011	184 100,00	CCPL		46 025,00
ACTION N°4	Développer les services en direction de l'enfant (RIS pour pôles périscolaires, jeux pour enfants, aménagement d'un square)	2008	2010	238 500,00	CCPL		59 625,00

886 900,00

*Pour mémoire :* Les fonds concernant la piscine de Lure ont déjà été débloqués. Une participation a été demandée pour la base de loisirs.

● **Le contrat avec la Région :**

	Montant estimatif (€ HT)	Maître d'ouvrage	Montant contrat de pays
Développer la base de loisirs de Lure	650 000,00	CCPL	130 000,00

**B) Les DEPENSES :**

- La voirie communautaire : 1 100 000 €  
(dont marché à bons de commandes et investissement)
- Le développement économique :
  - .Participation à reverser à la SOCAD\* 100 000 €
  - .Plateforme industrielle 1 000 000 €
  - .Participation AREMIS en fonctionnement 12 000 €

\*(SOCIÉTÉ COMTOISE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT)

## CONCLUSION GENERALE

### EN FONCTIONNEMENT :

- **Augmentation des frais de personnel, obligations légales + Glissement Vieillesse Technicité, pas de création de poste ;**
- **Passage des tickets restaurant de 5 à 6 euros.**

### EN INVESTISSEMENT :

- **Diminution des dépenses de voirie à hauteur de 1,1 M€ (investissement + marché à bons de commande) ;**
- **Poursuite et consolidation du développement économique 1 000 000 euros, construction d'une plateforme pour accueillir une entreprise ;**
- **Poursuite de l'O.R.A.C (Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce) Villages ;**
- **Démarrage d'une étude pour l'implantation d'un hôtel tertiaire (par une structure privée).**

**Pour conclure, le Budget Primitif 2009 est un budget qui permet de faire fonctionner les équipements structurants tels que la crèche – 2009 sera une année de plein exercice pour la seconde structure.**

**Plus de 1,2 M€ sera consacré au développement économique qui conditionne le devenir de la Communauté de Communes du Pays de Lure.**

Pour terminer sur cette partie informative destinée à éclairer l'assemblée communautaire, quelques chiffres sur l'intercommunalité en France.

## CHIFFRES CLES

### L'INTERCOMMUNALITE EN 2008

- 190** groupements urbains :
  - . 171 communautés d'agglomération
  - . 14 communautés urbaines
  - . 5 syndicats d'agglomérations nouvelles.
- 2 393** communautés de communes
  - dont 86 % ont moins de 20 000 habitants

### RESSOURCES FISCALES ET DGF

- 982** communautés de communes à Taxe Professionnelle Unique (TPU)
  - dont 196 en fiscalité mixte
- 1 411** groupements à fiscalité additionnelle
  - dont 509 avec une Taxe Professionnelle de Zone (TPZ)
- 1 471** €/habitant de bases de TP
  - . 1 643 €/hab. pour les communautés de communes à TPU
  - . 1 270 €/hab. pour les communautés de communes en fiscalité additionnelle
- 68 %** des communautés lèvent une Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
  - . 77 €/hab. de produit de TEOM
  - . 766 €/hab. de base de TEOM
  - . Taux moyen de TEOM 10,02 %
- D.G.F.** (Dotation Globale de Fonctionnement) **des communautés de communes en TPU est composée de :**
  - . **63 %** de la compensation part salaire
  - . **37 %** de la dotation d'intercommunalité

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Au niveau national</b>	<b>Communauté de Communes du Pays de Lure</b>
<b>Poids des principaux postes de fonctionnement après reversements</b>	
(178 €/hab.): . 30 % frais de personnel . 67 % charges de gestion . 3 % frais financiers	. 40 % frais de personnel . 55 % charges de gestion . 3,5 % frais financiers
<b>Progression moyenne des charges :</b>	
<b>2005/2006</b> :. + 6,4 % (champ constant)	<b>2007/2008</b> :. + 0,03 %
<b>Poids moyen des reversements :</b>	
. 50 €/hab.	. 65 €/hab.

*Source : CAISSE D'EPARGNE-Panorama financier des communautés de communes 2008 (pour la partie nationale)*





**Annexe à la délibération du Conseil Communautaire du 10 février 2009**  
**Prospectives 2009 - 2011 (hors OM) en milliers d'euros**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		2009	2010	2011
Charges à caractère général		1 370	1 380	1 390
Charges de personnel		1 660	1 680	1 700
Autres charges de gestion courante		640	670	660
Atribution de compensation		1 340	1 340	1 340
Charges financières		105	100	110
Amortissements et provisions		300	300	300
<b>Autofinancement</b>		1 079	479	404
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>5 415</b>	<b>5 470</b>	<b>5 546</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		2009	2010	2011
Produits des services et du domaines		150	141	142
Impôts et taxes		3 040	3 050	3 060
Dotations, subventions, participations		2 485	2 485	2 475
Autres produits de gestion courante		206	153	153
Autres recettes réelles		20	20	20
<b>TOTAL Recettes de Fonct. de l'année</b>		<b>5 901</b>	<b>5 849</b>	<b>5 850</b>
Excédents fonctionnement n-1		593	100	100
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>6 494</b>	<b>5 949</b>	<b>5 950</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		2009	2010	2011
Investissements		2 120	3 680	3 370
Voie Eclairage public		600	1 200	800
Tourisme		30	30	30
Dév éco (terrain ZAE la Côte+socad+ gmi et alsapan et Gyllensvaan)		1 180	2 120	2 120
Patrimoine (pôles + créches+ piscine)		130	30	40
Urbanisme et administration		60	40	40
Om (camion)		0	0	180
TIC		20	20	20
Autres (signalétique+matériel+véhicules : balayeuse)		100	240	140
<b>Remboursement emprunts et dettes emprunts nouveaux</b>		<b>196</b>	<b>200</b>	<b>233</b>
				66
<b>Fonds de concours - participations</b>				
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>		<b>2 316</b>	<b>3 880</b>	<b>3 669</b>
Déficits investissement (hors RAR)				
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>		<b>2 316</b>	<b>3 880</b>	<b>3 669</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		2009	2010	2 011
Ressources externes		1 118	1 808	1 729
Subventions d'équip. (appui, DGE, voirie ...)		190	220	190
FACTVA		328	588	539
Recettes malbouhans		0	0	0
subventions opération éco		600	1 000	1 000
<b>Produit des emprunts</b>		<b>0</b>	<b>1 100</b>	<b>1 200</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>1 079</b>	<b>479</b>	<b>404</b>
<b>Amortissement</b>		<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>2 497</b>	<b>3 687</b>	<b>3 633</b>
Excédents d'investissements reportés			180	
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>2 497</b>	<b>3 867</b>	<b>3 633</b>